

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le 30 mars 2011, à 14h00  
au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire  
George Calder, conseiller siège no 2  
Françoise Tassé, conseillère siège no 3  
René Pelletier, conseiller siège no 4  
Richard Lessard, conseiller siège no 5 arrivé à 14h10  
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Est absent : Denis Charlebois, conseiller siège no 1

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de main à main  
et par courrier recommandé.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire,  
monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière Luce  
Bergeron est aussi présente.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La séance extraordinaire est ouverte à 14h05 par le maire Luc Lamond.  
La directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron fait fonction de  
secrétaire.

### **2. FOURNITURE, MONTAGE ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE QUAIS**

Considérant que la réception des soumissions a eu lieu le 24 mars 2011  
à 14h00 à la salle du Centre Marcel-Tassé ;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues, soient :

Candock	48 987,75\$
Manufacturiers Technomarine	52 202,71\$
Polaru Marine Inc.	40 534,52\$

Considérant que le comité de sélection a reçu et analysé les trois (3)  
soumissions pour la fourniture, le montage et la mise en place d'un système  
de quais ;

Considérant que le soumissionnaire Polaru Marine Inc. a obtenu le meilleur  
pointage selon la grille d'analyse ;

Il est proposé parla conseillère France Robillard Barbeau et résolu à  
l'unanimité des conseillers :

CM 2011.03.70

DE retenir les services de Polaru Marine Inc. pour la fourniture, le montage et  
la mise en place d'un système de quais au secteur Sud de la municipalité au  
montant 40 534,52\$ taxes incluses. Monsieur Hakim Hani, inspecteur, fera la  
surveillance de la mise en place des quais.

### **3. AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Françoise Tassé afin d'adopter un  
règlement modifiant le règlement numéro 122 règlement relatif à l'article  
116 de la L.A.U de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, pour ajouter dans  
la sous-section : 1.1.4.1 Condition d'émission d'un permis de construction,

le paragraphe 3C) projet d'installation sanitaire, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

#### **4. AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller René Pelletier afin d'adopter un règlement modifiant le règlement numéro 118, zonage de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, pour ajouter un usage permis dans la catégorie d'usage communautaire de services publics au paragraphe 6.3.1.2.5, 2<sup>e</sup> alinéa, afin de restreindre l'installation des antennes de télécommunication et autres dispositifs semblables, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

#### **5. CLOTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sur une proposition de la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers ;

CM 2011.03.71 De lever la séance extraordinaire, il était 14h13.

---

Luc Lamond  
Maire

---

Luce Bergeron  
D.G. et secrétaire-trésorière